

Sophie Panonacle invite les collectivités du Bassin d'Arcachon à utiliser le plan de relance pour protéger leur littoral

Le gouvernement dans le cadre du Plan de relance prévoit un soutien financier destiné aux collectivités locales afin de leur permettre de s'adapter aux effets du changement climatique et notamment au recul du trait de côte. Ce soutien intègre également les travaux de renforcement des ouvrages de protection.

Dans sa carte Sophie Panonacle, députée du Bassin d'Arcachon, invite les collectivités du territoire à utiliser le plan de relance pour protéger leur littoral.

« Notre territoire subit les effets de l'érosion de nos littoraux, plus particulièrement sur les communes de la Teste et de Lège-Cap-Ferret.

Des actions de protection ont été régulièrement entreprises pour lutter contre ce phénomène naturel. Des investissements très importants ont été engagés par les communes et les intercommunalités. Aujourd'hui, il est indispensable de coordonner et d'adapter les nouvelles interventions à l'évolution de la situation observée par les experts et les élus.

D'ores et déjà des projets portés par la Communauté de Communes Médoc-Atlantique, pour les communes de Lacanau et de Soulac sont déposés. L'objectif est d'obtenir des financements pour la conduite d'opérations de gestion intégrée du trait de côte avec d'importants travaux de réaménagement.

Le Bassin d'Arcachon doit pouvoir également bénéficier des aides de l'Etat. Aussi, je souhaite soutenir sans réserve les projets qui seront déposés pour notre territoire par les collectivités concernées. Nous devons nous mobiliser pour répondre à la protection du littoral.»